

DIRECTIVES POUR LES OFFRES À RISQUE ACCRU

DIRECTIVES

1. Toutes les régions mettent l'accent sur le thème de la sécurité et de la manière d'agir avec les risques dans leur formation de base J+S Sport de camp/Trekking (SdC/T). Sur la base des directives et des documents de Jeunesse+Sport (J+S), les participant·e·s à ces cours doivent être en mesure d'évaluer les risques liés à une activité individuelle et, si nécessaire, de prendre les mesures appropriées pour garantir la sécurité de son déroulement.
2. Dans toutes les offres des U.C.-Cadet à risque élevé, une personne disposant d'une formation de base J+S SdC/T, valable ou caduque, doit procéder à une évaluation des risques et en assumer la responsabilité générale. Par la suite, les activités ne doivent être organisées que si les expertises nécessaires spécifiques à l'offre sont disponibles.

VALIDITÉ

Les directives relatives à la formation pour les offres à risque accru s'appliquent à partir du 01.01.2023.

Dernières modifications

- 26.09.2022 Créé par la commission Activités sur cordes
12.11.2022 Adopté par la Conférence des délégués des U.C. Suisses